

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org), [situationroom@ausitroom-psd.org](mailto:situationroom@ausitroom-psd.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

185<sup>EME</sup> REUNION

6 AVRIL 2009

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR(CLXXXV)

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 185<sup>ème</sup>**  
**REUNION DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) a, lors de sa 185<sup>ème</sup> réunion tenue le 6 avril 2009, examiné la situation au Darfour, à la lumière des communications faites par le Représentant spécial conjoint pour le Darfour et chef de la Mission Nations unies/UA au Darfour (MINUAD), M. Rodolphe Adada, et M. Djibril Bassole, Médiateur en chef conjoint UA/NU pour le Darfour, ainsi que des déclarations du Représentant permanent du Soudan auprès de l'UA et du Représentant permanent de l'Ethiopie, pays assurant la présidence de l'IGAD.

Le Conseil a noté les progrès accomplis dans le déploiement des composantes militaire, de police et civile de la MINUAD, et a félicité le personnel et la direction de la Mission pour leur dévouement et leur contribution à la promotion d'une paix et d'une réconciliation durables au Darfour. Le Conseil a noté le déploiement progressif de la composante militaire de la MINUAD, qui a atteint 67 pour cent de l'effectif autorisé à la date du 31 mars 2009, et attend avec intérêt le parachèvement de ce processus avant la fin de l'année.

Le Conseil s'est félicité de la coopération qui existe entre la MINUAD et le Gouvernement du Soudan. A cet égard, le Conseil a pris note des réunions consultatives régulières du Comité tripartite qui regroupe le Gouvernement du Soudan, l'UA et les Nations unies, réunions qui se sont révélées être un mécanisme efficace pour le traitement de toutes les questions relatives au déploiement et aux opérations de la MINUAD.

Le Conseil a lancé un appel à tous les pays ayant les capacités nécessaires pour qu'ils fournissent à la MINUAD les facteurs multiplicateurs de force requis, y compris les unités de transport de moyen tonnage, une unité de reconnaissance aérienne et les hélicoptères de moyenne portée et tactiques, afin de renforcer les capacités de la Mission et de lui permettre de s'acquitter plus efficacement de son mandat. Le Conseil a félicité le Gouvernement éthiopien pour avoir accepté de fournir cinq hélicoptères tactiques.

Le Conseil a souligné la nécessité de tout mettre en œuvre pour sauvegarder les progrès enregistrés dans le processus de paix. A cet égard, le Conseil a demandé aux parties d'engager le dialogue, sans condition préalable, en vue de parvenir à une solution globale et durable, de s'abstenir de toute action militaire et de coopérer pleinement avec le Médiateur en chef conjoint.

Le Conseil a encouragé le Dialogue et la Consultation Darfour-Darfour (DDDC), comme moyen d'assurer l'implication des populations du Darfour dans la recherche de la paix et de la réconciliation, et a demandé un appui financier accru au processus du DDDC.

Le Conseil a exprimé sa préoccupation face aux risques de détérioration de la situation humanitaire au Darfour. A cet égard, le Conseil a souligné l'importance que revêt la poursuite et l'acheminement d'une aide humanitaire adéquate au Darfour. Le Conseil a également souligné la nécessité pour le Gouvernement du Soudan et toutes les autres parties concernées de prendre les mesures requises pour répondre

aux besoins des populations affectées et trouver des solutions appropriées aux problèmes rencontrés à cet égard.

Le Conseil a exprimé sa préoccupation face à la précarité persistante de la situation sécuritaire au Darfour, y compris des affrontements armés de diverse nature, les actes de banditisme et les enlèvements de travailleurs humanitaires qui posent des défis supplémentaires au déploiement de la MINUAD, à l'acheminement de l'aide humanitaire et aux efforts globaux déployés pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité au Darfour et dans la région tout entière.

Le Conseil a noté avec satisfaction le début des travaux du Groupe de haut niveau de l'UA sur le Darfour dirigé par l'ancien Président Thabo Mbeki, avec la tenue de sa réunion inaugurale à Addis Abéba, les 18 et 19 mars 2009, et l'organisation de sa première visite au Soudan du 1<sup>er</sup> au 4 avril 2009. Le Conseil a souligné l'importance du travail de ce Groupe indépendant dans le cadre des efforts globaux visant à promouvoir la paix, la justice et la réconciliation, et a appelé toutes les parties concernées à coopérer pleinement avec le Groupe, afin de faciliter l'accomplissement de son mandat.

Le Conseil a réitéré les termes des communiqués adoptés lors de ses 142<sup>ème</sup> et 175<sup>ème</sup> réunions tenues respectivement le 21 juillet 2008 et le 5 mars 2009, et a exhorté le Conseil de sécurité des Nations unies à répondre positivement à son appel relatif à la nécessité d'appliquer l'article 16 du Statut de Rome créant la Cour pénale internationale afin de faciliter et de promouvoir des progrès continus dans toutes les questions concernant la paix, la réconciliation nationale et la justice au Soudan.

**Addis Abéba, le 6 avril 2009**

2009

# Press Statement

African Union Commission

Peace and Security

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/2319>

*Downloaded from African Union Common Repository*